

Le dispositif est :



Subventionné

Diagnostic pris en charge à 100% et travaux subventionnés.



Personnalisé

Diagnostic et solutions de protection adaptés à votre situation et à votre bien.

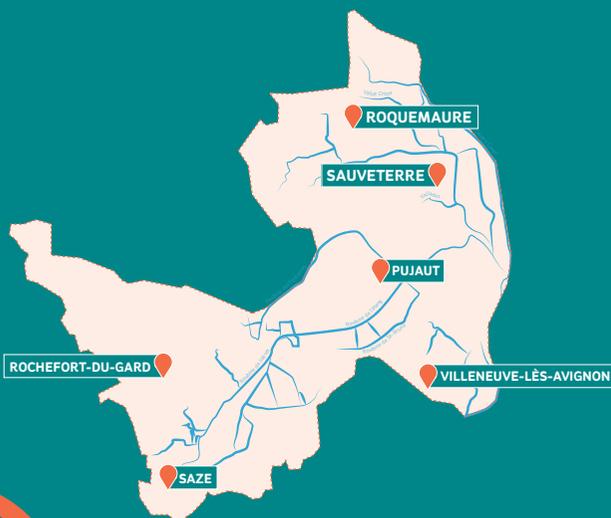


Confidentiel

Aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.

Qui est concerné ?

Tous les propriétaires, locataires ou gestionnaires de logements ou d'entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondation et / ou ayant vécu une inondation.



Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 3 Gard Rhodanien, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon souhaite **réduire la vulnérabilité aux inondations des personnes et des biens sur son territoire.**

A ce titre, elle a mandaté le bureau d'études spécialisé Mayane pour réaliser **gratuitement** des diagnostics de vulnérabilité des logements et des entreprises de moins de 20 salariés situés en zone inondable ainsi que pour les accompagner dans la **mise en place de solutions de protection adaptées.**

Vérifiez si votre bien est concerné par le risque inondation

Par téléphone :
07 69 21 88 64

Par mail :
inondation@alabri-gr.fr

Sur le site internet dédié au dispositif :



Un dispositif porté par Le Grand Avignon

Votre bien est-il préparé à la prochaine inondation ?



Diagnostic

gratuit et travaux

subventionnés

Protégez votre bien en contactant l'équipe
ALABRI Gard Rhodanien

✉ **inondation@alabri-gr.fr** ☎ **07 69 21 88 64**

Conception et réalisation :  Mayane



Une démarche en 3 étapes :

1 Diagnostic

1 à 2 h de **visite technique** du bien par un diagnostiqueur et un géomètre expert.

Restitution d'un **rapport personnalisé et confidentiel**.

2 Solutions

Parmi les travaux proposés au rapport, définissez avec votre diagnostiqueur référent, les plus pertinents à mettre en place sur votre bien.

3 Subventions

Accompagnement personnalisé et démarches facilitées pour l'obtention de subvention. Le diagnostiqueur s'occupe des dossiers de subvention et de versement.

Des travaux **subventionnés entre 80% et 100%** pour les logements et à **40%** pour les entreprises de moins de 20 salariés.



Exemple de travaux pour un bien situé en zone inondable

Pourquoi faire un diagnostic ?

-  Évaluer l'exposition de votre bien au risque inondation
-  Savoir réagir en cas d'alerte
-  Mettre en sécurité les personnes et les biens
-  Limiter les dégâts et leurs coûts
-  Bénéficier de subventions pour réaliser les travaux de protection
-  Respecter la réglementation

- 1 Installer des batardeaux et occulter les aérations
- 2 Mettre hors d'eau les équipements électriques et de chauffage
- 3 Installer un clapet anti-retour sur le réseau des eaux usées
- 4 S'équiper d'une pompe vide cave
- 5 Matérialiser les piscines ou bassins enterrés